



Règlement Intérieur du Ping Gaillardin

Article 1 : Les conditions d'adhésions

Pour faire partie des membres du Ping Gaillardin, il faut avoir pris connaissance du règlement Intérieur de l'association, l'avoir accepté sans conditions et avoir réglé la cotisation.

Article 2 : La cotisation

La cotisation est annuelle et est payable en une, deux ou trois fois maximum, ceci avant fin décembre. Dans le cas d'un règlement en plusieurs fois, les chèques sont demandés en totalité, et chacun sera retiré en fonction d'un calendrier mensuel. Après le 1er janvier de la saison, si la cotisation n'est toujours pas réglée, elle se verra augmenter de 10 % pour l'intéressé, et ses compétitions se verront stoppées.

Le paiement de la cotisation donne droit à la pratique du Tennis de Table au Ping Gaillardin. La prise de licence est faite par le club pour vous assurer lors de vos entraînements et vos rencontres par équipes.

Seul le critérium fédéral est à votre charge.

Article 3 : Licences

Il existe trois types de licences : licence promotionnelle, licence traditionnelle (Championnat par équipe), licence individuelle (Critérium fédéral). Ces licences ont toutes besoin d'un certificat médical pour être validées. Il ne sera pris aucune licence tant que le certificat médical ne sera pas fait par le joueur.

Article 4 : Certificat Médical

Pour la pratique de ce sport, un certificat médical est obligatoire, que ce soit pour l'entraînement ou pour la compétition.

Suite au nouveau règlement Fédéral de Tennis de Table, les certificats médicaux doivent avoir moins de trois mois avant d'être envoyés pour toute demande de licence. Le club se charge de l'envoi mais aucun joueur ne sera programmé dans une équipe tant que son certificat médical n'aura pas été fait et donné au responsable.

Les compétitions, commençant en règle générale dès la troisième semaine de septembre, nous demandons les certificats médicaux pour le 15 septembre au plus tard pour ceux déjà inscrits ou dans les 10 jours après l'inscription.

Article 5 : Les Mutations

En cas de mutation d'un joueur d'un autre club, Le Ping Gaillardin prend en charge les frais à la place du joueur. Toutefois, cela est sous condition que le joueur muté reste deux saisons minimum dans notre club.

En cas de mutation d'un joueur du Ping Gaillardin vers un autre club, le joueur doit avertir le président 2 mois avant et rendre sa tenue immédiatement. Dans le cas où ce joueur n'a pas réglé sa cotisation, il lui est impossible de muter. Sa demande de mutation sera forcément refusée, et toutes les instances dirigeantes en seront averties. FFTT, Ligue, CD74.

Article 6: Les Entraînements

Trois séances d'entraînements sont proposées :

Le mercredi de 18h à 20h pour les personnes de 8 ans à 77 ans. École du Ping. Débutants.

Le mercredi de 20h à 22h pour les compétiteurs. Spécialisation pour l'équipe 1.

Le vendredi de 20h à 22h pour tous les joueurs, loisirs, compétiteurs, jeunes non débutants.

Chaque entraînement est soit un entraînement dirigé soit un entraînement libre. L'entraîneur peut placer les joueurs en fonction de leur niveau ou demander aux plus forts d'aider les moins forts. Toute aide proposée à l'entraîneur pour le soulager de sa tâche, est la bienvenue, en prenant les consignes auprès de celui-ci. La politesse et le respect des autres sont demandés. Un entraînement est un lieu où l'on vient avec plaisir, avec sa bonne humeur.

Article 7: Installation et rangement de la salle

A tous les entraînements, les tables doivent être installées dans le gymnase avec poteaux et filets. Tous les joueurs participant aux entraînements doivent aider pour l'installation et le rangement de la salle. Cela permet de gagner du temps. 5 pts seront retirés pour non rangement sur le challenge annuel.

Article 8 : L'école du Ping

Le mercredi, de 18h à 20h, est consacré aux personnes de 8 à 77 ans. C'est une école de débutants où jeunes et adultes sont en passe de démarrer une activité, de comprendre un sport, et de le pratiquer. A la suite des progrès qu'ils font, ils peuvent venir s'entraîner en plus le vendredi soir de 20h à 22h mais il faut pour cela que leur niveau leur permette de bien renvoyer la balle. Lors de la phase de l'école du Ping, on passe de Ping Pong (loisir) à Tennis de Table (Sport). C'est pourquoi les jeunes mis en garderie à l'école jeune ne sont pas les bienvenus. De plus, une certaine discipline est demandée comme la politesse, le respect de l'entraîneur, le respect des autres et le fair play. En cas de chahut dû à un joueur, celui-ci peut se voir exclu après décision du bureau et en vertu de l'article 8 des statuts du Ping Gaillardin.

Article 9 : Le Critérium Fédéral

Le Championnat individuel, demandant une licence supplémentaire, se déroule le samedi ou le dimanche suivant la catégorie et le niveau.

Il y a normalement 4 tours de championnat et lors de l'inscription d'un participant, le club vous demandera le règlement de cette licence, au tarif différent suivant les âges. La non participation d'un joueur à une journée est synonyme d'absence et provoque une amende que le club doit payer en fin d'année. Aussi en cas de désistement vous avez jusqu'au mardi précédant la journée des individuels pour faire connaître votre absence au responsable. Toute amende réglée pour vous dans ce cas, vous sera facturée en fin de saison. De plus, une pénalité de 40 points vous sera attribuée au challenge. (20 points si vous avez averti à temps).

Article 10 : Le Championnat par équipe

Celui-ci comporte 14 journées dont 7 (environ) se déroulent à domicile. Pour pouvoir participer au championnat par Équipe, il faut avoir une licence traditionnelle, son certificat médical et avoir réglé sa cotisation. Sans ceci, il n'y aura aucune possibilité de jouer dans une équipe. Ensuite, le capitaine et l'entraîneur décident des joueurs pouvant prétendre à jouer dans l'équipe pour chaque journée. Le joueur est prévenu suffisamment à l'avance pour pouvoir réserver son samedi, et en cas d'impossibilité, prévenir les responsables au moins une semaine à l'avance. Tout joueur, absent pour quelque raison que ce soit (à part maladie, blessure, travail) à la date des rencontres, et qui est titulaire, se verra devenir remplaçant dans son équipe. Le joueur qui avertira le jeudi au plus tard se verra pénalisé de 10 points sur le challenge.

Article 11 : Déplacement des joueurs

Lors des déplacements par équipe, 7 par saison (au moins), il faut des chauffeurs pour emmener tous les joueurs. Chaque saison, plusieurs équipes sont constituées et ont donc besoin d'autant de chauffeurs. Pour une équipe de 4 joueurs, seul 1 chauffeur est nécessaire. Pour une équipe de 5 joueurs, 1 voire 2 chauffeurs sont nécessaires. Aussi il est demandé aux parents de bien vouloir participer à ces déplacements qui ne sont pas nombreux. Un simple turn-over serait très bien. Nous comptons sur vous pour nous aider.

Lors du critérium fédéral, les déplacements sont individuels. Aussi, il est bon de s'entendre entre joueurs ou parents pour emmener en groupe.

Article 12 : Le comportement et le Fair Play

Le Ping Gaillardin doit être exemplaire par son Fair Play et par son comportement irréprochable. Même si l'équipe adverse n'a pas un comportement adéquat envers nous, la meilleure des réponses est le calme et non la provocation ou l'énervement. Le tennis de table, tel que nous le pratiquons dans le club, est un sport où le goût du jeu est primordial. Il faut savoir gagner avec respect et savoir perdre avec dignité.

Pour éviter tout débordement, comme par exemple : jet de raquette, coups de raquette sur les coins de table, coups de pieds dans les tables, coups de pieds dans les séparations, insultes envers l'adversaire, bruits intempestifs qui puissent gêner les partenaires mais aussi les adversaires, etc..., des sanctions seront prises dans le cas d'un tel comportement.

Concernant le championnat par équipe, le joueur se verra attribuer (par le club) un carton jaune, et à l'issue du 2ème carton jaune, il sera sur la touche lors de la journée suivante. Si le joueur ne déborde plus, au bout de 3 journées, son carton jaune est enlevé.

Concernant le championnat individuel, seuls les cartons reçus par le juge arbitre de l'épreuve seront pris pour preuve de débordements à la table. Ainsi, il recevra un carton jaune identique chez nous, et cela sera reporté sur les championnats par équipes.

De plus, 50 pts au Challenge Annuel seront retranchés pour un tel comportement (25 pour le premier jaune et 25 pour le second au cas où). Il est ainsi à espérer que cela ne se passe pas et que nous redevenions le club le plus Fair Play de la Haute Savoie.

Article 13 : Tenue Sportive

Lors des entraînements, que ce soit pour l'école de Ping ou le créneau de 20 h, il vous est demandé d'avoir des chaussures de salle, soit à semelle de crêpe, soit à semelle blanche. Les tennis à semelle noire ne sont autorisées qu'à partir du moment où elles ne marquent pas le sol.

Sachant que vous pratiquez un sport, le port du short, du survêtement, vous est demandé. Pour les filles, la possibilité de jouer en jupe de tennis de table est aussi possible. Ne pas venir en jeans, costume, chaussures de ville. Une tenue non règlementaire coûtera 10 pts au challenge annuel.

Lors des Championnats, quelques règles sont à respecter. Vous devez porter la tenue du club que celui-ci vous aura prêté lors de votre entrée dans une équipe. Cette tenue doit être rendue à la fin de la saison, ou bien quand le dirigeant vous le demande et ceci propre, et dans l'état du début de la saison. Dans le cas contraire, 30 € vous seront demandés pour racheter une tenue.

De même, vous devez mettre un short noir (jupe), pendant les compétitions. Le survêtement n'est pas autorisé pour jouer sauf dans le cas d'un handicap ou d'un certificat médical vous l'autorisant. Néanmoins, le short peut être un caleçon long ne couvrant pas les genoux..

Article 14: Les balles

Lors de tous les entraînements, vous n'avez pas besoin d'acheter de balles. Le Ping Gaillardin les fournit. Aussi, vous êtes priés de ne pas partir avec à la fin de l'entraînement. Lors des championnats par équipes, le club recevant fournit les balles, ce qui veut dire que nous

fournissons des balles de bonne qualité. Aussi faites-y attention. A la fin de la rencontre, ramassez bien toutes les balles et rangez-les ou donnez-les aux responsables.

Lors des championnats Individuels, nous ne fournissons pas les balles, mais néanmoins, vous pouvez nous demander une boîte de balles *** et nous vous en donnerons quelques-unes.

Article 15 : Les raquettes

Chaque joueur doit avoir sa raquette. Si un adhérent vient sans raquette, nous pouvons lui en prêter une pour débutant. Quant aux joueurs qui veulent acheter une raquette, nous leur déconseillons d'en acheter une dans les magasins de sports traditionnels. L'entraîneur regardera votre jeu et vous conseillera pour en acheter une au mieux de votre budget. Plusieurs magasins de tennis de table permettent d'avoir des remises en cas d'achat groupé et leur matériel est à la pointe de la technologie. De plus, l'achat d'une raquette est aussi le moyen de faire évoluer son niveau de jeu. La commande est passée dès que le règlement est fait.

Article 16 : Le Challenge

Durant la saison, chaque adhérent engrange des points, que ce soit par sa venue aux entraînements, par le nombre de rencontres gagnés, par ses performances, par les tournois internes, par la pyramide, par des stages et ceux-ci représentent un total qui à la fin de la saison est pris en compte pour le challenge du Meilleur joueur du Ping Gaillardin. Il suffit d'être régulier partout pour pouvoir gagner le challenge, décerné au mois de juin.

Le règlement est simple : pour gagner définitivement le challenge, il faut le gagner 5 fois, de suite ou non, et si le joueur gagne le challenge 5 fois de suite, il est exclu du challenge pendant 3 ans. Il faut laisser la chance aux autres par la suite. Seul le président ne peut plus prétendre à la victoire pour le challenge. S'il finit 1er aux points, c'est donc le 2ème qui est victorieux.

Article 17 : Les droits d'images

Notre site web, www.pinggaillardin.com, de plus en plus visité, a besoin de plus en plus d'images. Il est bon de mettre les photos des équipes, des joueurs en progression, de mettre en lumière nos meilleurs joueurs ou joueuses. C'est pourquoi nous vous demandons d'accepter en même temps que ce règlement la prise de photos, de vidéos, et leur dépôt sur notre site internet.

Article 18 : Renseignements et site Internet

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter directement le président au : 06 86 49 36 78. Vous avez aussi le moyen de nous contacter en passant par notre site internet : www.pinggaillardin.com

Beaucoup d'informations sont sur le site et vous pouvez aussi le visiter régulièrement pour avoir des informations sur le résultat du championnat par équipe, championnat individuel, etc.

Article 19 : Annexe

La liste des articles de ce règlement n'est pas exhaustive et pourra être complétée au besoin par décision du bureau. De plus, les statuts sont à votre disposition pour que vous puissiez en prendre connaissance.

Gaillard, le 23 mai 2011.

Le Président
Joël VALLET